

# L'EAU DES VILLAGES ET L'EAU DES TERROIRS EN PROVENCE (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIECLE)

## Le problème de l'eau dans le pays de Siagne

On allait être instituteurs publics, avec la considération de tout un village et la vie luxueuse dans un appartement avec l'eau courante. Chacun a des choix à sa mesure; ce qui me tentait, c'était l'eau courante, à cause de dix ans de seau, de citerne...

Claude Duneton<sup>1</sup>

L'abondance de l'eau dans notre vie quotidienne n'étonne plus personne. L'eau courante dans chaque maison est devenue la norme. En ville, le lavage des rues paraît tout naturel. Le ronron du lave-linge et du lave-vaisselle est familier dans beaucoup de foyers. L'eau est d'un usage si fréquent que l'on n'y porte plus attention. Qui songerait sérieusement un instant à une grève de l'eau ? Cela, au point qu'on en oublie que sa « conquête » a une histoire et qu'elle est très récente. Bien souvent, dans nos régions, il s'agit d'une véritable guerre pour s'accaparer l'eau, source de richesse. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer le grand nombre de règlements qui, au cours des siècles, régissent l'usage de l'eau dans nos villages de Provence orientale pour les agriculteurs, les éleveurs, les industriels et les particuliers. En effet, la plupart des procès que nous rencontrerons dans notre étude concernent un conflit dans le co-usage de l'eau. Ce qui fait dire à Maurice Agulhon dans son ouvrage sur *La République au Village* : « Les paysans étaient déjà plus solidaires lorsqu'il fallait disputer l'eau à l'usager industriel,

---

1. Jean-Pierre GOUBERT, *La conquête de l'eau*, Paris, 1986, p. 31.

même sous la forme la plus infime : un bassin sur la place publique ne peut pas servir à la fois d'abreuvoir pour les mulets et de bac à laver pour les matières et étoffes des teinturiers, tripiers, cardeurs de laines et autres artistes. La rixe traditionnelle dans l'ancien village provençal entre paysan et artisan a peut-être là un aliment vivace. »<sup>2</sup>

En étudiant l'histoire de la conquête de l'eau dans les villages de la vallée de la Siagne, nous voudrions analyser les facteurs qui ont fait que ses eaux canalisées arrivent à Cannes dès 1868 alors que plusieurs villages les attendront jusqu'en 1931. Pourquoi ces villages ont-ils perdu la bataille de l'eau ? Nous montrerons par ailleurs que si la gestion de l'eau *divise*, sa collecte *rassemble*. C'est à ces questions que nous voudrions répondre en analysant comment, sur la longue durée, les communautés villageoises ont cherché à lutter contre la sécheresse périodique des régions méditerranéennes.

#### DE L'ANCIEN RÉGIME À LA GRANDE GUERRE :

##### L'EAU DES PUIITS ET DES SOURCES DANS LES TERROIRS DES COMMUNES.

L'examen attentif d'une carte géologique du bassin de la Siagne permet de comprendre pourquoi le problème de l'eau y a toujours été aigu. Les villages sont situés sur les bords de promontoires calcaires qui ne peuvent ni retenir l'eau, ni donner des sources continues, abondantes et saines. Dans ce massif calcaire, la Siagne et ses affluents ont creusé des gorges en contrebas des villages. Leurs eaux abondantes et souvent tumultueuses restent difficiles d'accès. Aussi, trouve-t-on constamment trace dans les délibérations municipales des difficultés d'approvisionnement en eau.

Dans l'enquête de réaffouagement de 1610 qui concerne un grand nombre de villages du pays de Siagne, les habitants ne manquent jamais de souligner que l'eau leur fait défaut. Les consuls de Saint-Cézaire déclarent aux enquêteurs : « que le village de St Cesary est suttué en ung miserable lieu, stérille, n'ayant point d'eau proche pour boire, que d'une demi [lieu], laquelle ils sont constraints faire charrier, tant pour eux que pour le bétail. »<sup>3</sup> Et Augustin Camatte ajoute que « le village composé de cent maisons, closes de murailles, cittués au bout d'une pleine qui regarde la rivière de Siagne, où l'air est bon, mais les eaux si stérilles et avec telle pénurie que l'esté souvant ils n'en [ont] pas dans leur puis pour abreuver leur bestail, ores qu'ils soient crusés loing du village. »<sup>4</sup>

À Cabris, la situation est encore plus critique : Jacques Maccary, « mesnagier de ce lieu de Cabries souligne que le dict lieu estant froict, vanteaux et

2. Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, 1970, p. 96.

3. Archives communales de Grasse, CC40.

4. Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B1321.

mal aisé, sans y avoir icellui aucune eau de fontaine ni de puis »<sup>5</sup>. Les sources intermittentes sont loin du village. Pour créer des réserves d'eau, les consuls feront, sans relâche, creuser des puits. Sur la place neuve « auprez du pred du Seigneur », ils décident en 1728 la construction d'un premier puits « qui serait fort commode pour abreuver le betail ». Le second sera construit en 1734, le troisième en 1756. Les derniers puits publics verront le jour en 1824 et 1843<sup>6</sup>.

Comme tous ces efforts se révèlent insuffisants, il ne restait qu'une solution pour pallier les plus grandes sécheresses : aller en pèlerinage pour implorer Dieu. On peut lire, dans la délibération de la Communauté de Cabris du 16 mai 1756<sup>7</sup> : « Les sieurs Consuls représentent que plusieurs particuliers de ce lieu leur ont témoigné qu'il seroit necessaire d'aller en procession à notre dame de Chateaufort pour implorer le Seigneur de nous envoyer de la pluye qui est necessaire attendu la grande secheresse. »

Ces pèlerinages furent nombreux et perdurèrent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. L'abbé Baillet en dénombre dans les archives communales plus de 15 entre 1822 et 1871 à Notre-Dame du Brusç.

Les autres villages se heurtent aux mêmes difficultés : il faut mettre en œuvre toutes les ressources disponibles pour lutter contre la disette en eau. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Cézaire le conseil municipal vote à l'unanimité les crédits pour la construction d'un nouveau puits. Voici les termes des attendus de la délibération : « Le conseil considerant que la commune de Saint-Cesaire n'est alimentée tant pour ses habitans que pour gros et menu bétail que par des puits qui depuis plusieurs années sont insufisens aux besoins de l'habitation. Considerant que les habitans sont obligées d'aller prendre pendant un mois ou deux, août et septembre l'eau dont ils manquent à la rivière de Siagne distante du village sur tous ses points de trois quart de lieu et de faire journellement ce trajet par des chemins très difficiles et ardu. Considerant qu'il importe grandement de se procurer l'eau dont manque l'habitation et qui est de première nécessité, et d'employer à l'agriculture qui le reclamerait dans cette saison le travail pris par les voyages à la rivière a unanimement voté une somme de cinq cents francs pour être incessamment employée au creusement d'un puits attenant à ceux existans au quartier des puits. »<sup>8</sup>

Le maire doit aussi sévir contre l'usage abusif de l'eau des puits : « Vous connaissez messieurs les récriminations qui sont portées journellement contre l'administration municipale par la population entière de cette com-

5. *Ibidem*.

6. Archives Départementales des Alpes-Maritimes, (A.D.A.M.), 02 O 184.

7. *Ibidem*.

8. A.D.A.M., 02 O 1030, délibération du conseil municipal de Saint-Cézaire, séance du 21 mai 1831.

mune relativement à des abus... sur la jouissance des trois puits publics situés à quelques minutes de distance du village au quartier du puits d'amont... destinés de tout temps qu'à l'utilité publique et pour la commodité des habitants. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui Messieurs, quelques particuliers trouvant une légère économie dans le transport des eaux comettent journellement des abus, les uns vont y laver leurs bleds, d'autres vont y prendre de l'eau pour la maçonnerie, un autre enfin, qui a construit depuis quelques années un moulin à huile à sang hors l'enceinte du village, alimente cette usine des eaux de ces trois puits et en enlève en un seul jour une quantité qui alimenterait l'habitation pendant une quinzaine. Je pense Messieurs qu'il serait enfin temps de prendre en considération les justes plaintes de la population et de faire cesser la dilapidation de ces eaux. »<sup>9</sup>

Cette délibération illustre le conflit toujours latent entre les paysans et les artisans pour l'utilisation de l'eau. D'ailleurs, le propriétaire du moulin à huile conteste les attendus de l'arrêté municipal et demande son annulation. Le « Sieur Gagnard » n'obtiendra pas gain de cause auprès de l'administration « puisqu'il résulte des renseignements fournis par M. le maire qu'il peut se procurer l'eau nécessaire pour alimenter son moulin, dans des puits qui sont un peu plus éloignés et que cet éloignement ne lui occasionne qu'une augmentation de dépense de 2 centimes 1/2 par charge »<sup>10</sup>. La construction d'un nouveau puits est envisagée au lieu-dit *la plaine des puits* et l'adjudication des travaux a lieu en mairie le 17 juillet 1859. Malgré toutes ces dispositions, l'eau manque toujours. Dans l'espoir de trouver une solution définitive à ce problème, le conseil municipal songe alors à faire explorer le territoire de la commune par un sourcier : « Le conseil municipal, convaincu que le plus grand bienfait que l'on pourrait procurer à la Commune serait la découverte, d'une source susceptible d'être conduite dans le village ou dans un des endroits les plus rapprochés, et désirant mettre à profit la présence dans la ville de Grasse d'un Hydroscope<sup>11</sup> habile qui a déjà opéré la découverte et l'extraction de plusieurs sources dans les environs; a voté la somme de cent francs qui sera employée à payer les honoraires de l'hydroscope chargé d'explorer le terroir de la commune. »<sup>12</sup>

Cette recherche n'aboutira pas et ce vieux rêve ne se réalisera pas.

9. A.D.A.M., 02 O 1030, délibération du conseil municipal de Saint-Cézaire, séance du 6 février 1832.

10. A.D.A.M., 02 O 1030, lettre du sous-préfet de Grasse du 27 mars 1832.

11. Hydroscope : celui qui pratique l'hydroscopie; faculté prétendue de reconnaître la présence des eaux souterraines par l'influence de leurs émanations ou d'après certains signes naturels. (Larousse XX<sup>e</sup> siècle)

12. A.D.A.M., 02 O 1030, délibération du conseil municipal de Saint-Cézaire, séance du 28 septembre 1859.

Pour le village de Saint-Vallier, le problème de l'approvisionnement en eau se pose d'une manière différente car le village a la chance de posséder des sources plus abondantes qu'ailleurs. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on songe à construire des canalisations pour amener l'eau au village en captant les sources de *Prédon*, de *Castella* et du *Pré*. Les municipalités successives amélioreront le captage, la qualité des conduites d'eau et construiront des lavoirs, des fontaines et des abreuvoirs tout au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

L'eau des « surverses » des fontaines est très convoitée, car elle permet l'irrigation des terres proches du village. Elle donne lieu à des réclamations, notamment lorsque la mairie fait de nouveaux règlements pour son usage. Ainsi en 1827, Marcelin Olivier propriétaire à Saint-Vallier se plaint auprès du préfet que « la distribution des eaux venant d'être réglée par Monsieur le maire et un syndic désigné pour cet objet, [il] a vu avec surprise qu'[il] ne figure pas parmi les habitants qui jouissent des dites eaux. » Pourtant, Marcelin Olivier possède un pré arrosable situé au quartier du *Réal* et qui recevait les eaux « des égouts de la fontaine ». Le sous-préfet répondra que la commission municipale ne l'a nullement lésé et qu'elle « a conservé l'usage que ses prédécesseurs et lui ont fait depuis un temps immémorial des dites eaux. »<sup>13</sup>

#### DE L'EAU POUR CANNES : CONSTRUCTION DU CANAL DE LA SIAGNE

En cette fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que les communes du pays de Siagne cherchent obstinément à pallier leurs insuffisances en eau, les villes de la côte qui se développent grâce notamment au tourisme, se heurtent aux mêmes difficultés.

En 1854, Bosc, géomètre en chef du cadastre, signale l'avantage qu'il y aurait à établir une dérivation des eaux de la Siagne pour desservir Cannes et son territoire. Deux années plus tard, Gaduel, l'ingénieur du service hydraulique du département du Var, étudie le projet d'un canal devant amener à Cannes un mètre cube d'eau par seconde. Dans l'introduction de son rapport, il rappelle avec force les raisons qui plaident pour un tel équipement. Il remarque d'abord que le port de Cannes, le plus commerçant de l'arrondissement, est l'un des plus importants du département. Il rappelle que Cannes compte 5 000 habitants et que la ville ne possède que quelques puits et une fontaine qui débite à peine un litre d'eau par seconde. Il souligne aussi le manque de moulins à farine et à huile : « Des moulins mus par des chevaux détritent à Cannes les olives de quelques particuliers, mais la fabrication de l'huile destinée au commerce ne pouvant pas se faire économiquement par ce

13. A.D.A.M., 02 O 1099, lettre au préfet du département du Var, le 24 août 1827.

moyen aux environs de cette ville, on est forcé de porter les olives à Grasse distante de 17 000 m et de faire redescendre ensuite l'huile à Cannes qui est l'entrepôt général et le port d'expédition de presque tout l'arrondissement. »<sup>14</sup>

Sans eau, les terres fertiles de la commune ne produisent que des céréales, du raisin et des olives. Avec l'eau, elles se transformeront « en champs de cassiers<sup>15</sup>, de jasmins, de violettes, de tubéreuses ». Ce projet prévoit la réalisation d'un barrage au lieu-dit, *l'aï Bramareou*, et d'un canal d'environ 24 km. Ce premier projet, faute de moyens, sera abandonné.

Il resurgira dix ans plus tard, lorsque Cannes aura presque doublé de population, et que l'empereur Napoléon III en visite à Nice nouvellement rattachée à la France apportera son soutien au développement de la région.

Deux nouveaux projets seront alors en concurrence. Le premier, étudié par les ingénieurs des ponts et chaussées, vise uniquement à procurer à la ville de Cannes l'eau qui lui manque pour que se développe le tourisme balnéaire. Les ingénieurs veulent « assurer à tous les habitants des villas qui surgissent chaque jour sur le territoire de Cannes, une eau salubre, abondante et le moyen en toute saison de fraîcheur, de verdure et de fleurs ». La prise d'eau est prévue en amont du barrage du moulin d'Auribeau. Sur un parcours de 13 km, le canal présentera peu d'ouvrages d'art. Le débit de la rivière est jaugé pour s'assurer qu'à l'étiage, les usines situées en aval ne seront pas lésées. Ce projet *ad minima* reçoit lors d'une séance mémorable du Conseil municipal une approbation unanime. À cette occasion Frémy, gouverneur du crédit foncier de France, conseiller d'Etat prend la parole :

« ... Ce territoire a tout pour lui, l'eau seule lui manquait, et désormais elle coulera avec abondance. Aussi, si on a pu dire jusqu'à ce jour que Cannes était la terre promise, on dira à l'avenir que c'est le Paradis terrestre... Mais en constatant le progrès qui chaque année se réalise à Cannes, et en voyant l'activité qui règne de tous côtés, l'orateur ne peut s'empêcher de reporter ses regards vers celui qui par son Génie est arrivé à imprimer une impulsion jusqu'alors inconnue à tous, les immenses travaux qui s'exécutent sur tous les points de la France. Aussi, il est convaincu qu'il trouvera un écho sympathique dans les cœurs de tous ceux qui l'écoutent, en criant : Vive l'Empereur ! » Le compte rendu de la séance se poursuit ainsi : « Ce discours écouté avec l'attention la plus grande, est suivi des applaudissements de l'assemblée entière, qui répète à plusieurs reprises le cri de Vive l'Empereur ! Monsieur le maire donne alors lecture du traité conclu avec MM. Dussard et Sellier ainsi que les tarifs annexés... »<sup>16</sup>

14. A.D.A.M., 7 M 425, rapports des ingénieurs du service hydraulique des 20 novembre 1850 et 20 mai 1851.

15. Casse, cassier, cassia ou canéficier : plante que l'on cultive dans le midi de la France pour ses fleurs jaunes très odorantes.

16. A.D.A.M., 7M424, délibération du conseil municipal de la commune de Cannes, séance du 2 février 1864.

Bien qu'à la suite de la signature de ce traité la Compagnie d'irrigation devait promptement édifier le canal, il se passa près de deux « années sans l'apparence que des travaux quelconques soient sur le point d'être commencés »<sup>17</sup>.

Ce projet qui manquait d'envergure fut abandonné<sup>18</sup>. L'ensemble de la distribution de l'eau est repensé à l'échelle du bassin de la Siagne. La ville de Cannes est certes en pleine expansion, mais Grasse est la ville industrielle. Un tel équipement, qui nécessite un engagement financier important, devait satisfaire toute la région et non exclusivement la ville de Cannes. Dès lors, on cherche à dériver, non seulement les eaux de la Siagne mais aussi les eaux du Loup, pour les amener à Grasse, à Cannes et à Antibes, en desservant au passage les villages intermédiaires. Le ministère en charge de ce dossier demande au préfet d'étudier un nouveau projet qui sera soumis à une enquête d'utilité publique dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var<sup>19</sup>.

Le tracé du nouveau canal suit d'abord la Siagne en passant au-dessous des villages de Saint-Cézaire, Le Tignet, Cabris, des hameaux de Spéracèdes et de Peymeinade. Il passe au pied de Grasse pour descendre ensuite, suivant un axe nord-sud, vers la côte. Le maire de Saint-Cézaire rejette ce tracé qui, « s'il était approuvé, aurait pour résultat de priver à tout jamais [le village] des eaux de la Siagne. »<sup>20</sup> Cabris s'oppose aussi à ce tracé qui ignore les besoins de la commune. Dans le registre des délibérations du conseil municipal du 13 mai 1866, on peut lire : « Mr le Maire a dit : M.M., par votre délibération du 5 septembre 1865, vous avez émis l'avis qu'il ne fut pas donné suite au projet de dérivation de la rivière de la Siagne présenté par la Cie Dussard et Sellier qui est conçu uniquement pour la ville de Cannes, (et qui) est contraire aux intérêts de notre commune et vous avez demandé que des études fussent faites par MMs les ingénieurs des Ponts et Chaussées pour la construction d'un canal dérivé de la Siagne, destiné à l'alimentation des villages de St Cézaire, du Tignet et de Cabris, à l'arrosage d'environ 600 hectares de terrain situé sur le territoire de ces communes... je ne doute pas que le gouvernement de l'Empereur dans sa haute sagesse ne sanctionne un projet qui à déjà été approuvé en principe par M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. »<sup>21</sup>

17. A.D.A.M., 7M424, délibération du conseil municipal de la commune de Cannes, séance du 5 décembre 1865.

18. A.D.A.M., 7M424, Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Direction des ponts et chaussées et des chemins de fer, lettre au préfet du 29 mars 1866.

19. *Ibidem*.

20. Archives du Syndicat Intercommunal des Cinq Communes pour l'Eau et l'Assainissement (S.I.C.C.E.A.), délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Cézaire, séance du 5 novembre 1865.

21. Archives communales de Cabris (A.C.C.), Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928.

L'enquête révèle aussi tous les antagonismes entre les industriels qui utilisent la force de l'eau, les agriculteurs qui veulent une irrigation abondante et les particuliers. L'administration fait un relevé des usines établies sur la Siagne entre la prise du canal et son embouchure<sup>22</sup>. L'ingénieur chargé de ce travail dénombre 8 usines. Tout au long de la rivière, on trouve : 2 papeteries, 6 moulins à farine, 5 scieries, 5 moulins à huile et un moulin à tan<sup>23</sup>. La rivière est donc déjà très utilisée. Les industriels demandent et obtiennent que l'on vérifie le débit de la Siagne notamment à l'étiage. Des jaugeages sont réalisés en différents points du lit de la rivière. Dans son rapport, l'ingénieur des ponts et chaussées montre que les industriels ne doivent se faire aucun souci car « la Compagnie d'irrigation devra toujours laisser au moins trois cents litres dans le lit de la Siagne. »<sup>24</sup> Les débits de la Siagne, de la Siagnole et de la Foux sont pour toutes les époques de l'année suffisants.

L'enquête d'utilité publique tient compte également des réclamations des communes non desservies par le canal. Le commissaire écrit : « On peut, en effet, réserver en faveur des communes de St-Cézaire, du Tignet, de Cabris, et de Grasse une partie des eaux de la Siagne qui seront concédées à ces communes quand elles seront en mesure d'exécuter un canal destiné à l'arrosage des terrains supérieurs à la prise projetée par la Compagnie. »<sup>25</sup>

Le canal est reconu d'utilité publique. Le 25 août 1866, l'Empereur signe un décret de concession « entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et la mairie de Cannes d'une part et les sieurs Hippolyte Dussard, Amédée Sellier et Frédéric Marshall, agissant au nom de la compagnie anglaise *General Irrigation and Water supply Company of France limited* d'autre part; la dite convention portant concession pendant cinquante ans à cette Compagnie et à perpétuité ensuite à la ville de Cannes. »<sup>26</sup>

Malgré les récriminations des villages situés au-dessus de ce tracé, les travaux sont terminés le 16 août 1868. La ville de Cannes pavoise... « Cannes était en liesse; en présence de cinq à six mille personnes de Cannes et des communes avoisinantes, la ville fête l'inauguration du canal de la Siagne... Les bassins et les fontaines de la ville enfin alimentés, les habitants, après vingt ans de disette sont rassurés. »<sup>27</sup>

22. Archives du S.I.C.C.E.A., Rivière de la Siagne, indications sur les usines établies sur ce cours d'eau, 1867.

23. Un moulin à tan déchiquette des écorces de chêne qui sont utilisées dans les tanneries.

24. A.D.A.M., 7 M 429, rapport de l'ingénieur ordinaire sur les jaugeages exécutés dans les rivières de la Siagne et du Loup, 5 septembre 1868.

25. A.D.A.M., 7 M 425, rapport de l'ingénieur en chef, 17 juillet 1866.

26. A.D.A.M., 7 M 425, Canal de la Siagne, actes constitutifs, brochure 31 pages, 1866, Paris.

27. Maryse ROMIEU, *La Siagne*, Nice, 1998, p. 30.

Les lendemains furent amers pour les communes oubliées. Seul le village de Saint-Cézaire tire son épingle du jeu grâce à l'action de son maire, le docteur Maure. Le 8 avril 1866, il obtient une lettre de la Compagnie qui lui annonce qu'elle s'engage, d'une part, à « construire au centre des habitations de St Césaire, un réservoir couvert pouvant contenir deux cents mètres cubes et un lavoir couvert alimenté par le réservoir et, d'autre part, à établir à ses frais sur le canal une machinerie capable de porter dans le réservoir deux cents mètres cubes en vingt-quatre heures. »<sup>28</sup> La commune s'engage en retour à verser annuellement une redevance de 3500 F pendant cinquante ans.

#### LES VILLAGES DÉLAISSÉS : CABRIS, SPÉRACÈDES, LE TIGNET, SAINT-VALLIER

Tous les villages situés au-dessus du canal que l'on vient de construire continuent leur quête de l'eau. À Cabris, on cherche toujours, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, à créer une plus grande réserve d'eau. La commune pense alors à collecter la source Pourcieux située au-dessus du village. Le projet prévoit la construction d'une grande galerie de captage, d'une canalisation de près d'un kilomètre et d'un réservoir à l'entrée du village. Les travaux sont réalisés non sans difficultés avec un dépassement du budget alloué de plus de 20 %<sup>29</sup>. Mais cette réalisation ne donne pas entière satisfaction car le débit de la source n'est pas suffisant en été.

Toutefois, on se contente de cette situation jusqu'aux fâcheux événements de la contamination de cette source par les eaux usées de la villa Elisabeth habitée par le prince et la princesse Lobanoff. La municipalité se rend à l'évidence : l'approvisionnement en eau du village ne peut plus être obtenu d'une manière satisfaisante par le captage même intensif des sources disponibles dans la commune. Le 17 novembre 1910, le docteur Balestre, président du Conseil départemental d'hygiène s'exprime ainsi : « Les eaux de ruissellement qui alimentent les puits [de Cabris] sont à proscrire absolument. Les eaux des sources sont exposées à de continuelles souillures, se répétant à chaque pluie; ces eaux sont toujours souillées; à certains moments elles le sont davantage. »

En conséquence, les Cabriens ne veulent boire ni l'eau de la source ni l'eau des citernes ni l'eau des puits. Que faire ? La presse se fait l'écho de cette situation. *La voix du peuple* des 12 et 19 novembre 1910, s'indigne : « Sait-on dans le département, qu'il y a, actuellement, à deux pas de Grasse, une commune où les gens, au nombre de 500 environ, meurent de soif puisqu'ils

28. A.D.A.M., 02 O 1030, Compagnie d'irrigation, lettre au maire de Saint-Cézaire du 8 avril 1866.

29. A.C.C., le coût des travaux s'élève à 16179,20 francs, dossier « les sources Pourcieux ».

n'ont plus une goutte d'eau à boire ? Cette commune c'est Cabris... nous demandons à l'administration préfectorale s'il peut être dit que, au vingtième siècle, dans le département des Alpes-Maritimes, il est une commune, à deux pas d'un chef lieu d'arrondissement, dont les habitants meurent de soif... Il faut savoir, en effet, si, dans un département qui dépense 21 millions pour le tramway, 800.000 francs pour loger somptueusement un préfet de la République, il peut être un pays où les gens meurent de soif. »

Par cette campagne de presse, les élus du département ont été sensibilisés et œuvreront résolument pour apporter l'eau de la Siagne sur la place aux puits. Le sous-préfet propose une mesure d'urgence. À compter de cette date, on transporte par charrette, deux fois par jour, de l'eau potable que l'on va puiser au canal du Foulon, non loin du siphon de Roquevignon sur les hauteurs de Grasse. L'administration fournit les tonneaux nécessaires à ce transport et l'adjudicataire la charrette et le mulet. Matin et soir, les Cabriens se pressent sur la place Saint-Sébastien ou sur la place des puits pour obtenir leur maigre ration d'eau potable. Cette situation durera jusqu'en... 1931.

À Saint-Cézaire aussi l'approvisionnement en eau reste insuffisant. Alors que, en 1899, le conseil municipal approuve à l'unanimité le captage de deux sources situées à 4 km du village, une autre proposition arrive sur le bureau du Maire. MM. Collon et Bernard se proposent de dériver à nouveau l'eau de la Siagne pour alimenter une usine électrique qui serait située à la hauteur du pont de Mons. En compensation de la construction du canal d'amenée de l'eau à travers les terrains communaux, MM. Collon et Bernard se chargeraient de fournir pour l'éclairage du village « quarante lampes de seize bougies et des fils conducteurs ». De plus, ils donneraient à la commune, après accord avec la Compagnie du canal de la Siagne, un volume de 4 litres d'eau par seconde et s'acquitteraient d'une indemnité de dix mille francs. Le conseil ne peut qu'accepter ces conditions très favorables<sup>30</sup>. L'idée était lancée, elle ne sera réalisée que quelques années plus tard par la société Energie Electrique du Littoral Méditerranéen (E.E.L.M.) après de nombreuses discussions et tractations avec la société du canal de la Siagne (Société Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage) et les villages de Saint-Vallier et Saint-Cézaire. La société E.E.L.M. s'engage à mettre à la disposition de la commune un volume d'eau de 5 litres par seconde à prendre au bassin d'arrivée du nouveau canal qui se situe au lieu-dit, *les Tirasses*. Ainsi tout le village pourra recevoir par gravité l'eau de la Siagne.

« Ce volume d'eau est divisé de la manière suivante :

30. A.D.A.M., 02 O 1030, délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Cézaire, séance du 14 juillet 1899.

– 3 litres à la seconde pour l'alimentation des fontaines publiques et d'un lavoir public,

– 1 litre à la seconde pour l'alimentation des moulins à huile et à farine,  
– 1 litre par seconde restant disponible.

Le conseil municipal décide que ce dernier litre d'eau à la seconde pourrait être réparti de la manière suivante :

– 36 mètres cubes par jour à réserver pour l'alimentation d'un nouveau lavoir public à construire au quartier du Pradon,

– 50 mètres cubes 400 restant pouvant être vendus aux habitants du village de Saint-Cézaire dans un rayon de 2 kilomètres autour du village. »<sup>31</sup>

C'est le poids économique de la compagnie E.E.M.L. qui a permis au village de Saint-Cézaire d'obtenir une adduction d'eau moderne. Mais le débit consenti ne permet pas encore d'envisager le développement de l'agriculture.

Le village de Saint-Vallier sera aussi dédommagé du passage du canal de la société E.E.L.M. sur les terrains communaux du bord de Siagne.

« En échange de cette cession, la société E.E.M.L. s'engage :

– à verser à la commune de Saint-Vallier une somme de 2500 F,

– à autoriser la dite commune à puiser dans le canal d'amenée de l'usine de la Siagne un volume maximum de quatre litres d'eau par seconde pour l'alimentation de la commune,

– à fournir gratuitement pour l'élévation de l'eau concédée, une puissance électrique de 14 chevaux à la tension de 440 volts, un moteur de 12 chevaux et le tableau de mise en marche à installer dans un bâtiment construit par la commune près du canal d'amenée. »<sup>32</sup>

Le 5 avril 1914, les premiers essais de la pompe sont réalisés avec succès et « il a été également constaté que les différentes parties de l'installation fonctionnent parfaitement. »<sup>33</sup>

Mais, en dehors de Saint-Cézaire et de Saint-Vallier, il n'y a toujours pas de solution pour les autres villages. Leur situation est encore celle que décrivait Sénèque en 1873 : « Ce canal [de la Siagne] était destiné à l'alimentation et à l'irrigation d'une grande partie de l'arrondissement. 21 communes pouvaient profiter de ses eaux... Une seule commune, parmi les 21 intéressées, peut se déclarer satisfaite. Cannes... »

Les villages délaissés cherchent toujours à promouvoir un autre projet de dérivation des eaux de la Siagne.

31. A.D.A.M., 02 O 1030, Ponts et chaussées, rapport du Subdivisionnaire, 5 avril 1909.

32. A.D.A.M., 02 O 1099, Ponts et chaussées, rapport de l'ingénieur, 10 juillet 1909.

33. A.D.A.M., 02 O 1099, Compagnie française pour l'exploitation des procédés Thomson Houston, procès-verbal d'essai, 5 avril 1914.

L'EAU DE LA SIAGNE POUR LES COMMUNES DE CABRIS, LE TIGNET, PEYMEINADE, SAINT-CÉZAIRE, SPÉRACÈDES : LE CANAL INTERCOMMUNAL BELLETRUD

S'alimenter en eau à partir de la Siagne a toujours été le rêve de ces communes. Après la campagne de presse de 1910, une première voie est sérieusement explorée. L'administration suggère d'alimenter les communes de Cabris, Spéracèdes, le Tignet et Peymeinade en demandant à la compagnie E.E.L.M. de pouvoir se brancher sur le réservoir des *Tirasses*<sup>34</sup>. À la suite d'une visite faite à Paris, aux bureaux de la compagnie, par le député Fayssat et le conseiller général Roure, un premier accord de principe est obtenu.

À la session du Conseil général d'avril 1911, le préfet appuie fortement la demande du conseiller Roure pour subventionner ces travaux. Il recommande la construction d'une conduite permettant un débit de 3 litres par seconde. La lourde machine administrative se mettait en marche<sup>35</sup>. La réalisation de tels projets repose souvent sur la pugnacité des élus. Or, il est à noter que, le 5 mars 1911, le docteur Belletrud, qui sera la cheville ouvrière pour la réalisation du canal intercommunal, succède à Cauvin comme maire de Cabris et qu'il sera bientôt conseiller général<sup>36</sup>.

Sur les bases d'une adduction pour un volume de 3,10 litres par seconde, l'ingénieur Hamon soumet aux communes une première estimation de la dépense qui est de 270 700 francs. Pour obtenir les subventions nécessaires, chaque commune vote dans les mêmes termes sa participation au projet. On paraissait alors proche du but. Cependant, pour obtenir les subventions de l'Etat, il fallait franchir de nouveaux obstacles et se constituer en syndicat. Les communes acceptent cette nouvelle condition.

Mais l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne allait avoir de fâcheuses conséquences sur le projet. Les conditions financières deviennent draconiennes. Les subventions de l'Etat se font plus parcimonieuses. L'effort financier demandé aux communes devient insupportable. Cependant le Dr Belletrud ne baisse pas les bras. Il pense que la guerre se terminera rapidement et qu'il faut être prêt dès que la paix sera revenue. Il n'est donc pas interdit de « peaufiner » le projet et d'agir pour obtenir toutes les autorisations administratives. Cette attitude sera récompensée. Le 4 juillet 1916, le président de la République signe un décret qui autorise les communes à se

34. Ce réservoir est situé sur la Siagne.

35. Yolande LERDA, *Cabris de 1914 à 1945*, mémoire de maîtrise d'Histoire, 1997, Nice. Les problèmes liés à l'adduction d'eau sont parmi les questions les plus débattues au conseil municipal de Cabris. (Pas moins de 180 interventions pour la période 1914-1945)

36. Aux élections cantonales du 14 mai 1922, le conseiller général sortant, Louis Roure, républicain de gauche, industriel à Grasse, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Il accorde son soutien au Dr Belletrud qui sera élu avec plus de 60% des voix. La question de l'adduction d'eau pour le canton eut un impact certain sur cette élection.

constituer en syndicat en vue de l'alimentation collective en eau potable et déclare « d'utilité publique les travaux à entreprendre. »<sup>37</sup> La première réunion du syndicat se tient à Spéracèdes, le dimanche 3 septembre 1916.

Le syndicat s'engage dans une longue négociation avec la société E.E.L.M. qui porte sur les conditions de captage de l'eau à partir du canal exploité pour produire de l'électricité sur les quantités d'eau que l'on peut dériver du canal ainsi que sur le droit de captage dont il faudra s'acquitter. Le 11 mai 1919, une convention est acceptée par le syndicat. Elle stipule que « le volume des eaux dérivées ne devra pas dépasser 3 litres 20 par seconde et que, en rémunération du droit de passage dans le canal hydroélectrique de E.E.L.M., le syndicat versera une fois pour toute la somme de 19 000 F. »

Mais, dans le même temps, le devis des travaux prévus dans le cadre de cette convention est réactualisé. C'est une mauvaise nouvelle qui parvient au début de l'été 1919 au président Belletrud : « L'estimation primitive (des travaux) s'élevait à 270 700 francs. En ce moment, en raison de la hausse de prix des matériaux et de la main-d'œuvre et aussi de l'application de la loi des 8 heures<sup>38</sup>, la dépense totale s'élèvera 600 000 francs. »<sup>39</sup>

Les communes ne pouvaient pas faire face à une telle augmentation. On cherche alors à donner au projet plus d'ampleur : le futur canal assurerait outre l'alimentation en eau potable l'irrigation des terres. Le Conseil général avait émis un vœu dans ce sens tout en ajoutant une autre condition : le canal devait aussi desservir la commune de Saint-Cézaire. On espère ainsi que le ministère de l'agriculture soutiendra le projet. Lors d'une réunion du syndicat, le Dr Belletrud argumente dans ce sens : « Il est, en outre, un facteur important qui milite en faveur de la construction de ce canal d'arrosage : c'est celui d'attacher davantage le paysan à la terre, de l'empêcher de fuir vers la ville et de lui donner l'eau potable qui, dans notre région, manque totalement pendant les mois de sécheresse et les moyens de pouvoir irriguer et de lutter ainsi, efficacement, contre les incertitudes des saisons. »<sup>40</sup>

Cette nouvelle mission allait donner au projet « un supplément d'âme » et alléger les contributions des communes. Un nouveau syndicat est formé comprenant les cinq communes de Cabris, du Tignet, de Spéracèdes, de Peymeinade et de Saint-Cézaire. Le Dr Belletrud est le président de ce nouveau syndicat intercommunal dont le siège est toujours fixé à Spéracèdes. Il poursuit sans se départir son unique but : construire ce canal. Un nouvel avant-projet est chiffré à 2 300 000 francs. Par ailleurs, le syndicat se heurte

37. A.C.C., Canal Belletrud, documents officiels 1856-1928.

38. En 1919, le gouvernement doit faire face à des conflits sociaux liés aux difficultés de l'après-guerre. Pour sortir de cette crise, il vote à la hâte le 23 avril une loi fixant pour tous les salariés la journée de travail à huit heures. Le gouvernement satisfait ainsi une vieille revendication ouvrière.

39. A.C.C., lettre de l'ingénieur Hamon au Dr Belletrud en date du 9 juillet 1919.

40. A.C.C., séance du syndicat des quatre communes du 14 septembre 1919.

constamment aux nouvelles exigences de la société E.E.L.M. Pour s'en affranchir, il décide d'acheter à la commune de Mons les eaux de la source de la Pare<sup>41</sup>.

Ce troisième projet sera approuvé, mais son coût s'élève à 5 500 000 francs<sup>42</sup>. Les maires engagés dans cette aventure sont intimement convaincus que l'on va bientôt toucher au but. Lors de la réunion du syndicat à la fin de l'année 1928, on renouvelle le bureau et l'on affirme avec force que le président « fera le canal » qui porte déjà le nom de « Canal Belletrud »<sup>43</sup>. Les décisions administratives se précipitent. La commune d'Escragnolles cède des terrains et des droits de passage pour pouvoir sortir du canyon de la Pare. L'enquête *commodo et incommodo* conclut que le canal Belletrud est d'utilité publique<sup>44</sup>. Le décret approuvant la concession qui donne au canal intercommunal, d'une part, le droit de dériver l'eau de la Pare et, d'autre part, le devoir d'alimenter en eau potable et d'irriguer les cinq communes, est publié au journal officiel<sup>45</sup>. Ce décret donne aussi le cahier des charges auquel sera soumis le syndicat qui exploitera la distribution de l'eau. Il fixe même les tarifs à appliquer aux futurs abonnés.

On passe enfin à la réalisation. Les travaux débutent en mars 1929. C'est la société « Eau et Assainissement » qui achève de construire le canal. L'eau arrive finalement à Cabris le 27 juin 1931.

\*  
\* \*

Depuis cette date et jusqu'à nos jours, les communes du pays de Siagne n'ont plus manqué d'eau. L'équipement complet de la vallée aura demandé près d'un demi-siècle d'efforts. Celui-ci s'est fait en trois temps : construction du canal de la Siagne, du canal de la compagnie E.E.L.M. et enfin du canal Belletrud. Ces trois équipements lourds ont été nécessaires pour assu-

41. Le syndicat achète, le 16 avril 1926, à la commune de Mons la source de la Pare pour la somme de 40 000 francs.

42. Conseil général 1929, rapport du préfet et procès-verbaux des délibérations. Ce troisième projet répartit cette dépense de la manière suivante : 40 % subventions de l'Etat, 36 % du département et 24 % de la commune.

43. Le 8 mars 1923, le syndicat intercommunal avait à l'unanimité décidé que le canal porterait le nom de son président.

44. A.D.A.M., 7 M 415, rapport des ingénieurs Bonfis et Chauve du 21 juin 1924. Seules la commune de Cannes et la Lyonnaise des eaux, concessionnaires du canal de la Siagne, s'étaient, dans un premier temps, opposées à la construction du canal Belletrud qui devait détourner 60 litres d'eau par seconde. On craignait que la ville de Cannes ne manquât d'eau dans le futur. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées surent obtenir un consensus sur le partage des eaux de la Siagne.

45. *Journal officiel de la République française* du 7 octobre 1928. Il est attribué, sur la dotation de 60 litres par seconde du canal, à Cabris 1,5 litre par seconde pour l'alimentation et 5,5 litres par seconde pour l'irrigation.

rer le développement économique de la région, le tourisme à Cannes, l'industrie à Grasse et les cultures florales dans les terroirs. *In fine*, ce n'est pas la « soif » des villageois qui a permis la construction du canal Belletrud, mais la perspective du développement de l'agriculture. Pour s'en convaincre il suffit de relire le rapport du sous-préfet en 1924 : « ... La réalisation du canal Belletrud sera une cause de richesse pour 5 communes et donnera un grand essor à la culture des plantes à parfums et maraîchères des régions traversées.... »

Mais il n'oublie pas de rappeler avec emphase l'importance de Cannes : « Dans de nombreux rapports, j'ai soutenu les vues de la municipalité cannoise. Cette belle ville se développe avec une rapidité surprenante. Elle doit engager des dépenses importantes, qui seront plus tard une source de richesses, et, ce faisant, elle ne contribue pas seulement à assurer sa prospérité mais celle de la France, car elle jouit d'une influence mondiale, et c'est vers ses sites enchanteurs que se rend, chaque année, l'élite de la société étrangère. »<sup>46</sup>

Michel FROESCHLÉ

---

46. A.D.A.M., 7 M 415, lettre du sous-préfet au préfet du 19 juillet 1924.